

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_280-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-28

Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 18

Objet : Election des membres de la commission d'appel d'offres (CAO)

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT,

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code ;

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant qu'une seule liste de candidats a été présentée après un appel à candidatures.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, une seule liste ayant été présentée après appel à candidatures, il n'y a pas d'élection. Les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire.

Membres titulaires :

- Monsieur Daniel DURAND,
- Monsieur Sébastien OGRÉ,
- Monsieur Gilles DRÉANO,

Membres suppléants :

- Madame Stérenn BONNET,
- Monsieur Lionel LE GALL,
- Monsieur Christian BARBIER,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le 30 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_280-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **PROCLAME** membres de la commission d'appel d'offres :

Membres titulaires	Membres suppléants
Monsieur Daniel DURAND	Madame Stérenn BONNET
Monsieur Sébastien OGRÉ	Monsieur Lionel LE GALL
Monsieur Gilles DRÉANO	Monsieur Christian BARBIER

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

